

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST n° 97.071

L'An mil neuf cent quatre vingt dix sept le 15 Octobre à 18 Heures 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en
séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT, Pmier
Adjoint,

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

07 Octobre 1997

07 Octobre 1997

ETAIENT PRESENTS : M. LE GUEUT, MM. HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes
MONTRON, GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD et CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE,
CAU, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, DONZIER, Mlle ISENDICK, Mme
MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, SABATHIER et
SIMONNET, Conseillers,

ETAIT REPRESENTE :

Monsieur MOST par Monsieur LE GUEUT
Monsieur QUENTIN par Monsieur BOURGEOIS
Madame LECOMTE-RULLIER par Monsieur CARRIE
Monsieur MUSSETTI par Monsieur CANDAU
Monsieur MALBOIS par Madame GEOFFROY

ETAIT ABSENT :

Monsieur DENIS

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 27
Nombre de Votants : 32

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Mise en souterrain des lignes électriques aériennes moyenne
tension dans le secteur de Pousseau-La Garenne

VOTE : UNANIMITE

Par délibération du 27.03.97, le Conseil Municipal a approuvé le programme des équipements publics de la ZAC Pousseau-la Garenne qui comprend en particulier la mise en souterrain du réseau électrique moyenne tension.

La Ville de ROYAN s'est engagée à fournir à EDF l'ouverture et la fermeture des tranchées nécessaires à la réalisation des travaux estimés à 500 000 Frs HT.

La SCI "LA GARENNE", représentée par Monsieur BROCHON, propriétaire de la voirie du lotissement "LA GARENNE", bénéficie de cette opération du fait de l'amélioration de l'environnement paysager, et a accepté de participer à son financement à hauteur de 50 000 Frs.

Une convention sera passée entre la Ville de ROYAN et la SCI "LA GARENNE" pour concrétiser cet accord.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver la convention à intervenir entre la Ville de ROYAN et la SCI "LA GARENNE" par laquelle la SCI "LA GARENNE" s'engage à participer à hauteur de 50 000 Frs au financement de la mise en souterrain des lignes électriques du secteur de moyenne tension Pousseau-La Garenne,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation à signer la dite convention,
- d'encaisser la recette correspondante au Budget Primitif de l'exercice 97.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 20 Octobre 1997
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS